



Conseil régional des notaires  
de la Cour d'Appel de Versailles



**Pourquoi  
les notaires  
sont  
des acteurs  
essentiels  
de la vie  
juridique,  
économique  
et sociale  
de notre pays ?**

**LE NOTARIAT**

mode d'emploi

# Le notariat en quelques chiffres...

Nous sommes

**9 541**  
notaires

Nous signons

**3 710 000**  
actes authentiques par an

Nous travaillons avec

**47 715**  
collaborateurs

Nous traitons

**600 milliards**  
de capitaux

Nous recevons

**20 millions**  
de clients par an

Plus de

**8 millions**  
de consultations  
gratuites

**5 895 lieux**

de réception répartis sur tout le territoire national

# À quoi servons-nous ?

## Nous assurons un service juridique de proximité dans les domaines suivants :

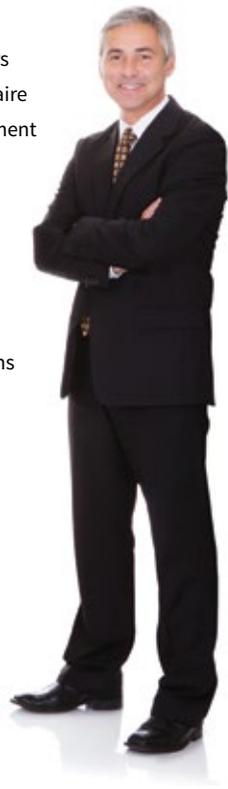
- **garantie des échanges économiques** portant sur les biens immobiliers et sur toute convention établie à la demande des co-contractants : 0,9 dossiers de contentieux pour 1000 actes ; 84 % d'opinions favorables de la part des concitoyens ;
- **garantie de l'application stricte de la loi** : le notaire en sa qualité d'officier public explique et applique la loi dans la vie de tous les jours pour les actes concernant nos concitoyens ;
- **pédagogie auprès des usagers du droit**, de la loi applicable à leur problématique : en éclairant leur consentement quant à la portée de leurs engagements ainsi que des conséquences qui peuvent en résulter, le notaire constate leur accord au nom de la République Française comme un jugement rendu en dernier ressort.

84 %

d'opinions favorables  
de la part des concitoyens

## Nous conservons la mémoire des familles :

- **Le fichier des dispositions des dernières volontés** contient 18 310 798 testaments. Chaque personne sait ainsi que sa volonté sera respectée sans aucune ambiguïté au moment de sa disparition ;
- 47 640 PACS sont répertoriés dans notre base de données.



# L'intérêt pour nos concitoyens ?

## La sécurité

Nous apportons une **sécurité sans pareil dans tous les échanges économiques** entre personnes de droit privé, parapubliques ou publiques dans le domaine de l'immobilier qu'il soit détenu de façon directe ou indirecte (par l'intermédiaire d'une société), que cette transmission ait lieu à titre onéreux ou gratuit.

**Le notaire vérifie la capacité des parties, la réalité de leur consentement, la valorisation réelle du bien, le paiement effectif du prix dont il est garant,** les fonds transitant par sa comptabilité. Il vérifie la provenance des fonds afin de **permettre une aide active à TRACFIN dans la lutte contre le blanchiment d'argent.**

## L'accompagnement

**Nous accompagnons les familles à chaque moment crucial de leur vie :** mariage, divorce, acquisition immobilière à titre privé ou professionnel ou locatif.

**Nous conseillons les familles** quant au choix de la structure juridique la mieux adaptée à leur projet d'entreprise, pour la transmission de leur patrimoine aux héritiers, pour la rédaction de leur testament et mandat de protection future pour préparer dans les meilleures conditions possibles leur fin de vie.

## La technologie au service de tous

**Le fichier des dispositions de dernières volontés (FCDDV)** a été conçu, pensé, créé et financé par le notariat, sans aucune aide ni aucune subvention de la part de l'État.



La signature électronique

**La dématérialisation des contrats avec la signature de l'acte électronique,** a été, là encore, financée uniquement avec des fonds propres au notariat. Leur conservation se fait au sein d'un coffre-fort électronique.

**Nous contribuons à la transparence du marché** grâce à la mise en place de bases immobilières de référence sur tout le territoire français.

**13 millions de fiches permettant la valorisation des biens immobiliers sont faites chaque année dans les offices notariaux.**

# L'intérêt pour l'État ?

# 22

milliards d'euros  
d'impôts collectés  
en 2013

## La collecte de l'impôt

**Le notaire collecte l'impôt** au profit de l'État et des collectivités locales à travers la TVA, les droits d'enregistrement et les droits de mutation.

**22 milliards d'euros collectés en 2013 sans aucun coût financier pour les bénéficiaires de l'impôt : État, départements, communes, etc. La collecte, la vérification, le traitement et le règlement étant entièrement pris en charge par le notariat.**

## Le faible nombre de contentieux

**Nous contribuons à une bonne administration de la justice en évitant les conflits** au sein des familles au moment du règlement de succession, divorce, vente d'actifs immobiliers. Nous sécurisons les flux financiers générés par tous les transferts d'actifs propres à notre secteur d'activité.

**Nous anticipons et accompagnons les évolutions de la société** à travers les nombreuses suggestions qui ont été faites au pouvoir public. À la suite de chaque Congrès annuel des notaires, **de nombreuses propositions ont été reprises par le législateur** : la place de l'enfant dans la famille, la donation-partage, l'accession à la propriété, la compétitivité des entreprises, le développement durable, la sécurisation des contrats des propriétés publiques, la protection des personnes vulnérables.

## Le modèle français

**Le notariat participe au rayonnement de la France dans le monde** en instaurant à l'étranger un modèle juridique performant qui intervient dans de nombreux pays : Vietnam, Chine, Mongolie, Inde, Cambodge, Russie, Serbie, Roumanie, Hongrie, Algérie, Maroc dans le but d'apporter la sécurité du droit de propriété aux populations vulnérables des pays émergents.

Près de 50 000 conventions de jumelage sont en cours au 31 décembre 2013.

**Nous agissons en faveur du développement local**, en jouant un rôle majeur auprès des entreprises du monde rural, des PME, des PMI et des collectivités territoriales tant par notre compétence juridique que par notre proximité.

À la suite d'une enquête concernant la perception et l'image des notaires auprès des décideurs publics, **93 % des personnes interrogées se déclarent très satisfaites de la profession de notaire.**

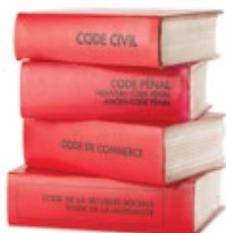


Le ministère de l'économie et des finances - Paris



Les accords de coopération du notariat français en Chine

# Points controversés



## Une certaine lenteur ?

**...dans le traitement des dossiers et services rendus.**

L'étendue des investigations que doit réaliser le notaire pour la perfection de son acte prend du temps. La complexité toujours plus importante de la législation française n'arrange rien !

## Un secteur protégé ?

**...qui serait un frein à la libre installation et à la croissance.**

Le métier exige une technicité importante et une mise à jour régulière des compétences et des connaissances. Chaque notaire fait des études longues et des stages de plusieurs années. Rigueur intellectuelle, neutralité, compétence de haut niveau, intégrité, transparence et loyauté à l'égard de l'État sont les qualités indispensables à un service public irréprochable.

## Une rémunération importante ?

**...pas toujours justifiée.**

Le principe du tarif a deux objectifs : il permet une péréquation entre le coût du traitement intellectuel et matériel des prestations juridiques réalisées entre les dossiers comportant des capitaux modiques, et d'autres dossiers avec des capitaux élevés voire très élevés, ce qui permet à la population la plus modeste d'avoir la même qualité de service que des personnes ayant un fort pouvoir d'achat.

***La réglementation de la profession évite une concurrence déloyale entre les notaires et avec elle le risque de voir se détériorer la qualité des prestations juridiques.***

## Des revenus trop élevés ?

Le revenu mis en avant par la presse et par certains hommes politiques ne fait pas état des points suivants : du montant de l'investissement réalisé par les jeunes qui s'installent en tant que notaire pour financer l'acquisition de leur étude, de la nécessité permanente de renouveler leurs moyens en matériel, d'entretenir leurs locaux afin de dispenser un service de qualité.

# Points forts

## Le notaire apporte un conseil juridique gratuit

***Chaque concitoyen quelle que soit sa situation géographique sur le territoire peut facilement avoir accès à un service juridique gratuit, de qualité.***

***Toutes nos prestations sont fondées sur l'existence d'un tarif réglementé :*** cela évite une concurrence entre les notaires, concurrence qui aurait pour effet de desservir les usagers du droit en créant un notariat à deux vitesses ou l'économiquement fort aurait accès à un meilleur service.

## Les notaires sont responsables juridiquement et financièrement de leurs erreurs

L'ensemble des risques pouvant résulter d'une erreur ou d'une indélicatesse sur le montant des fonds détenus sont pris en charge, quel que soit le montant, par la collectivité des notaires en raison ***de l'existence de notre caisse de garantie financée par l'ensemble des notaires français.***

***Aucune autre profession en France ne s'est dotée d'un tel outil sécuritaire.***



Manifestation des notaires de France à Paris le 17 septembre 2014



**Madame,  
Monsieur,**

« Le notariat : mode d'emploi » a été établi à votre attention pour vous permettre de mieux connaître votre notaire et son rôle dans la vie juridique, économique et sociale de notre pays.

Aujourd'hui, votre notaire, à travers les contrats et conventions qu'il établit pour votre compte, vous **protège**, en appliquant la loi, en veillant à préserver vos intérêts, en gardant la neutralité due à sa fonction d'officier public et vous apporte la **sécurité juridique**. Tous vos droits résultants de l'acte qu'il établit, droit de propriété, droit au bail, statuts de société, donation, contrat de mariage, testament, mandat de protection future, sont incontestables et conservés pendant 75 ans par votre notaire qui pourra toujours vous en remettre une copie en cas de perte.

Dans toute société démocratique et moderne, l'important c'est de pouvoir faire reconnaître, par tous, de façon incontestable, ses droits.

Avec la réforme du Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, qu'adviendra-t-il de vos droits ?

**M<sup>e</sup> Jean-Yves Boëffard**

Président du Conseil régional des notaires  
de la Cour d'Appel de Versailles

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur**  
[www.conseil-regional-versailles.notaires.fr](http://www.conseil-regional-versailles.notaires.fr)

Conseil régional des notaires de la Cour d'Appel de Versailles  
40 avenue de Paris - 78000 VERSAILLES

adresse mail : [cr-versailles@notaires.fr](mailto:cr-versailles@notaires.fr)